

Lyon, le 21/06/2024

Ref : P1478 – *Projet agrivoltaïque de Le Thor 2*

Objet : *Engagement du Maître d'ouvrage sur les mesures en faveur de la biodiversité et d'insertions paysagères*

Sun'Agri développe en partenariat avec la SAS Saint Felix, représentée par Michel ANDRE, un projet agrivoltaïque sur la commune de Le Thor. Ce projet se présente sous la forme de persiennes agricoles installées au-dessus de cultures fruitières. La SAS Saint Félix est contrainte de trouver des solutions alternatives pour protéger ses cultures de l'impact du changement climatique. En effet, l'exploitation est régulièrement touchée par des aléas climatiques, de plus en plus fréquents et intenses : des canicules et sécheresses, des gels et de la grêle. La structure, soutenant les panneaux photovoltaïques mobiles est installée sur pieux battus.

Sun'Agri a fait appel au bureau d'étude Altifaune, pour la réalisation d'un diagnostic écologique. Le bureau d'étude a réalisé un état initial de la zone lors de sorties terrain entre février 2024 et mai 2024 et a analysé les effets potentiels du projet sur la biodiversité. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles pour l'ensemble du site, hormis pour les haies existantes qui peuvent constituer des zones de transit pour un cortège d'espèces diversifié.

En collaboration avec le bureau d'étude écologique, des mesures en faveur de la biodiversité seront mises en place suivant la logique Eviter, Réduire, Compenser.

Le projet intègre dans sa conception :

- Une emprise au sol limitée des persiennes agrivoltaïques ;
- Des fondations par pieux battus sans béton ;
- La préservation des arbres et haies en bordures de parcelle ;

A l'issue de la période d'exploitation, la structure sera intégralement démontée à la fin du projet sans impact sur les sols.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, en phase construction et exploitation, les mesures de réduction préconisées par le bureau d'étude :

- Délimitation des emprises des travaux et mise en défens des secteurs sensibles ;
- Respect du calendrier écologique en phase travaux ;
- Mise en place de gîtes pour la faune volante ;
- Mise en place de gîtes pour les reptiles ;
- Suivi écologique du site en phase chantier ;
- Suivi écologique du site en phase exploitation.

Sun'Agri a également fait appel au bureau d'étude Encis Environnement, pour la réalisation d'un diagnostic paysager. Les enjeux pressentis sont jugés globalement faibles pour l'ensemble du site. Les principales sensibilités identifiées, engendrées par le projet agrivoltaïque, sont limitées aux structures et habitations à proximité directe. Elles se concentrent principalement sur le périmètre proche, notamment avec des perceptions depuis une habitation la plus proche, située à l'Est du site d'étude.

Sun'Agri s'engage à mettre en place, les mesures paysagères préconisées par le bureau d'étude :

- Maintien des haies existantes tout autour du site de manière à masquer les panneaux du voisinage.
- Plantation de haie en limite Est du site afin de renforcer le masque visuel depuis l'habitation proche.
- Préservation par un entretien raisonné et une attention particulière lors des travaux de l'ensemble de la végétation cadrant le site, notamment les haies présentes au Sud de la zone de projet, ainsi que celle au sud-ouest, et au Nord de la zone témoin..

Par la présente, la société Sun'Agri s'engage donc à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser la biodiversité et l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque de Le Thor 2.

Jean-Benoit CANAL,
Responsable pôle développement

Jean-Benoit CANAL

✓ Signé et certifié par **you sign** 